

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni en Mairie à 20h30 le 10 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur LEROUX François, Maire de la Commune d'ASSE LE BERENGER.

Nombre de Conseillers en Exercice : 11

Présents : 11

Présents : LEROUX François, AUBIN Jean-Pierre, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, CHEVAUCHEE Tanguy, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine, PROVOST Olivier, GRASCOEUR Jérémiah

Excusée :

Absente :

L'ordre du jour de la présente est :

Personnel communal

- ✓ Renouvellement mise à disposition personnel communal

Comptabilité

- ✓ Subvention RASED
- ✓ Subvention plan de relance

Divers

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte par le Maire François LEROUX. La secrétaire de séance désignée est COLLET Claire.

PERSONNEL COMMUNAL

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du personnel administratif 2020

Le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de l'augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie en date du 05 octobre 2020, qui est passée de 7/35^{ème} à 11/35^{ème}, la communauté de communes des Coëvrons propose un avenant à la convention de mise à disposition du personnel administratif signée le 16 et 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte et autorise Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du personnel administratif

Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel administratif 2021

Monsieur LEROUX François, propose au conseil municipal, le renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel administratif de la Communauté de

Communes des Coëvrons à la commune d'ASSE LE BERENGER à raison de 11h par semaine pour une période d'un an, avec effet au 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents éléments et après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes des Coëvrons

COMPTABILITÉ

Subvention RASED

Le réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté (RASED), de la circonscription Mayenne Nord Est, a pour objectif d'accompagner élèves et enseignants pour remédier aux difficultés scolaires.

Il se compose de deux psychologues de l'éducation nationale et de deux enseignants spécialisés. Les membres du RASED font partie intégrante de chaque équipe d'école. Ils sont susceptibles d'intervenir dans toutes les écoles publiques à la demande des enseignants et des parents d'élèves. Dans le cadre de leurs fonctions, ces personnes utilisent du matériel spécifique qui nécessite d'être renouvelé pour permettre un diagnostic actualisé des difficultés et un accompagnement efficient des élèves. Pour information, le coût d'un test d'élève environ à 1 600,00 €.

Afin de permettre aux membres du RASED d'agir efficacement auprès de tous les élèves, il nous est proposé d'inclure dans notre budget annuel une participation annuelle au fonctionnement matériel à hauteur de 1 € par élève scolarisé en école publique. Le projet est de créer une ligne budgétaire dédiée, centralisant les contributions de chacun, sur une commune du secteur. La commune d'Evron a accepté d'en assurer le support financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de participer au RASED à raison de 1 € par élèves d'Assé le Berenger scolarisés en écoles publique.
- Décide de prévoir au budget 2021 la somme de 35 € correspondant à 35 élèves Asséens scolarisés en école publique pour l'année 2019/2020.
- Précise que cette somme sera versée à la commune d'Evron.

Plan de relance

Afin de soutenir les secteurs les plus impactés par la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID-19, le Conseil Départemental a octroyé à la commune d'Assé le Berenger une dotation de 7 796,00 € correspondant à 80% maximum du coût total HT du projet.

A ce titre Monsieur le Maire propose au conseil municipal un devis de l'entreprise MEFRAN pour l'acquisition du circuit VTT qui s'élève à 2 550,00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le devis de l'entreprise MEFRAN d'un montant de 2 550,00 € HT
- Autorise le Maire à déposer un dossier de subvention au titre du plan de relance

Ouverture des plis / TRAVAUX ENTREES DE BOURG

M. Le Maire fait part des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre pour les travaux des 3 entrées de bourg :

- ENTREPRISE LOCHARD BEAUCÉ	70 244,40 € HT
- PIGEON TP LOIRE ANJOU	84 661,85 € HT
- EUROVIA ATLANTIQUE	69 775,55 € HT
-TLTP	76 922,80 € HT
- CHAPRON SAS	72 303,10 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de confier le marché de Maîtrise d'œuvre à EUROVIA-ATLANTIQUE pour un montant de 69 775,55 € HT soit 83 730,66 € TTC
- autorise Le Maire à signer le marché travaux ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier

Décision modificative n°3

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 3 concernant l'exercice 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE/ARTICLE	LIBELLE	RECETTES	DEPENSES
Total de la décision modificative n° 3		0,00 €	0,00 €
Total de la décision modificative n°2		0,00 €	5 500,01 €
Total de la décision modificative n°1		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif		228 026,90 €	186 215,75 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		228 026,90 €	191 715,76 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
ARTICLE/OPERATION	LIBELLE	RECETTES	DEPENSES
020	Dépenses imprévues		- 1 305,20 €
48/2051	Acquisition logiciel		+ 130,40 €
48/2183	Acquisition informatique		+ 1 174,80 €
Total de la décision modificative n° 3		0,00 €	0,00 €
Total de la décision modificative n° 2		0,00 €	0,00 €
Total de la décision modificative n° 1		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif		224 845,29 €	224 845,29 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		224 845,29 €	224 845,29 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°3

DIVERS

- Projet de réaménagement autour du plan avec l'aide du CAUE ;
- Déplacement du panneau d'agglomération sur route de Saint Georges sur Erve ;
- Prévoir l'acquisition de 2 panneaux d'entrée d'agglomération ;
- Le balayage de la rue de la Couardière et de la rue du Perthuis interviendra dans environ 3 mois ;
- Interdire le passage des tracteurs dans le chemin route d'Evron et autorisation de passage rue du verger ;
- Demande de devis pour 3 colombariums ;

Prochaine réunion 09 février 2021 20h30

Vœux du Maire 29 janvier 2021 19h

Séance levée à 22h30